



Récours gratuit pour ajournement de naturalisation.

Par **wahizo**, le **01/03/2010** à **18:49**

Bonjour,j'suis tout nouveaurnj'ai reçu récemment un ajournement de 24 mois concernant ma demande de naturalisation au motif de conduite sous l'empire d'etat alcoolique.infraction ayant donné lieu a une suspension de permis de 3MOIS et une amende de 500 eur en 2005 par tribunal le correctionnel.aurai-je une chance en cas de recours gratuit? je sais que le Ministre à un pouvoir discretionnaire.pensez vous qu'il tiendra compte de mon parcours d'integration positif? et me pardonné ce écart de comportement qui peu arrivé a toutes personnes quelque soit sa situation social.cette condamnation est-elle une atteinte a la souvainereté de l'état? est -elle une trahison a l'état Français? aidez moi SVP car a ma connaissance et selon la légistelation, les condamnations superieur ou égale a 6mois de prison sans sursis sont des motifs de refus d'acces à la citoyenneté Française.quesque je doit faire?Merci de vos réponses

Par **Cleyo**, le **02/03/2010** à **17:15**

Bonjour, rnrnrnJe crains que vous n'ayez pas beaucoup d'espoir à avoir. rnrn2005 n'est pas suffisamment éloigné pour que l'on considère que l'ajournement est entaché d'erreur manifeste d'appréciation. rnrnMême des faits n'ayant pas donné lieu à condamnation peuvent justifier un ajournement. rnrnEnfin, le Tribunal administratif de Nantes juge les dossiers de naturalisation sous deux bonnes années environ. rnrnVous aurez donc le jugement à peu près au même moment que vous pourrez redéposer une demande qui, elle, et sauf changement de situation (nouvelle condamnation, baisse des ressources, mariage à l'étranger), devrait être acceptée.rnrnJe crains que ces éléments ne rendent le recours dans votre cas assez inutile.

Quant aux recours gracieux, je doute qu'ils soient réellement lus, compte tenu de la charge de travail du service des naturalisations. Cleyo

Par **wahizo**, le **02/03/2010** à **21:01**

Merci Cleyo pour l'eclaircissement apporté. je vais quand meme l'envoyer et on verra.

Par **Cleyo**, le **02/03/2010** à **23:33**

Ma foi, cela apporte au moins le sentiment d'avoir fait ce que l'on pouvait, et, qui sait ?